

MAIRIE DE CUREL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 15/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à quinze heures minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Sophie DUCCA, Valerie AZAN, Liliane BARGES, Jade BELLANGER et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Thibaut CHARLOT.

Absent : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Procuration : Monsieur Antoine POLATOUCHE à Monsieur Thierry BELLEMAIN

Convocation et affichage : 20/04/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Thibaut CHARLOT

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Objet : VOTE DU TAUX DES TAXES 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués en 2025, soit :

- Taxe Foncière Bâti : 27.84 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 34.87 %
- Taxe Habitation RS : 4.39 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026 et invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2026, lesquels sont les suivants :

- Taxe Foncière Bâti : 27.84 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 34.87 %
- Taxe Habitation RS : 4.39 %

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 04 mai 2026

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



La secrétaire
Thibaut CHARLOT

